

RÉCÉPISSÉ DE L'ENREGISTREMENT DE LA DÉCLARATION CONJOINTE DES PARTENAIRES DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Article 515-3 du code civil et décret n°2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié (article 1er)

L'officier de l'état civil de la commune de Le Pont-de-Claix

Certifie avoir enregistré ce jour la déclaration conjointe de pacte civil de solidarité entre :

Cyriac, Marius, Robert NANCEY né le 26 juillet 1997 à Troyes (Aube)

Et

Cyrille, Simone, Micheline GUILLARD née le 29 décembre 1997 à Romilly-sur-Seine (Aube)

Ce pacte civil de solidarité est enregistré sous le numéro : **383172025000032**

Fait à Le Pont-de-Claix (Isère),
le 22 août 2025

Florence ISERABLE
Adjoint Administratif

